

TERMINAL ACADEMY

Siège social :
14 place Louis XIII
94150 RUNGIS

evolve certifie que l'Organisme mentionné ci-dessus a été évalué et jugé conforme aux critères de la procédure de certification des prestataires concourant au développement des compétences dans sa version en vigueur **pour réaliser des actions dans la(les) catégorie(s) :**

L. 6313-1-1° : Les actions de formation



Certification obligatoire en application de :

Article L 6316-1 du code du travail

Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle

Décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle qui modifie le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 et le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019

Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du code du travail

Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation

Décret n°2023-1396 du 28 décembre 2023 relatif à l'activité des organismes certificateurs et au contrôle exercé par les organismes financeurs en matière de formation professionnelle

Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail dans sa version en vigueur.

Certificat valable du 02/04/2026 au 16/01/2028

(Sous réserve du résultat positif de l'audit de surveillance)

Date d'émission d'origine du certificat en cours : 17/01/2025

Numéro de certificat : ARK4472025002

Numéro de NDA : 11757120575

SIREN : 937585388

Cédric PRZYMENSKI - Directeur Général




Accréditation
n° 5-0670

Portée disponible
sur www.cofrac.fr